



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/43

OBJET : TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DES RUES DES VIOLETTES ET DES CAPUCINES

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 2 Juin 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Madame Véronique MORTKA qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel KANIA
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°2023/09 en date du 2 Mars 2023, le conseil municipal a décidé de réaliser une enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles qui constituent les voiries, trottoirs et espaces verts d'une partie des rues des Violettes et des Capucines.

Monsieur le Maire précise que l'enquête publique s'est déroulée du 11 Avril au 26 Avril 2023 et qu'à ce titre, Monsieur Claude HENNION, Commissaire Enquêteur désigné à cet effet a émis un avis favorable à ce projet de transfert d'office en date du 16 mai 2023.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avis favorable de la commission « Prévention – Médiation – Sécurité – Renouvellement Urbain – Travaux – Gestion du Patrimoine – Urbanisme – Cadre de vie et Développement durable » qui s'est réunie le 25 Mai 2023 et, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 29 voix**, décide :

- 1) d'approuver le transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles qui constituent les voiries, trottoirs et espaces verts d'une partie des rues des Violettes et des Capucines comme indiqué sur le plan repris en annexe 6.
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au transfert de propriété et à la conservation des hypothèques des parcelles en nature de voirie reprises à l'état parcellaire ci-dessous :

Commune de LIBERCOURT :

- AE n°663 02a39ca
- AE n°659 00a41ca
- AE n°660 09a78ca
- AE n°666 00a06ca
- AE n°667 00a15ca
- AE n°652 00a 31ca
- AE n°653 02a17ca

- 3) de demander l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts
- 4) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Mr Alexis LEGRAND



Date de publication : 19 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le ..1.6. JUIIN. 2023
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

